À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 13 décembre 2022 à 19 h à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège 1) Marc Champagne (siège 4)
Danielle Joly (siège 2)
Andrée Beaulieu (siège 3) André Benoît (siège 6)

Est absente : Mélanie Lampron (siège 5)

formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte, madame Lyz Beaulieu, greffière-trésorière est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Treize (13) citoyens(nes) sont aussi présents(es)

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 06.

22-12-340 **2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE : Audrey Blondin-Lebel en faveur / Danielle Joly en faveur / Marc Champagne en faveur / André Benoît en faveur.

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié par le report du point 6.6 – Appui à la ville de Rivière-Rouge et l'ajout du point 6.8 Aide financière à l'organisme Au Cœur de l'Arbre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens(nes).

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

Monsieur le maire déclare la période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présentement ouverte. Aucune question n'est posée

5. LÉGISLATIF

22-12-341 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2022**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE : Audrey Blondin-Lebel en faveur / Danielle Joly en faveur / Andrée Beaulieu en faveur / Marc Champagne en faveur.

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-342 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2022**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice-générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE : Audrey Blondin-Lebel en faveur / Danielle Joly en faveur / Marc Champagne en faveur / André Benoît en faveur.

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

22-12-343 **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES PAIEMENTS ACCÈS D DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE : Danielle Joly en faveur / Andrée Beaulieu en faveur / Marc Champagne en faveur / André Benoît en faveur.

ET RÉSOLU QUE les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements portant les numéros C22011137 à C2201122 ainsi que L2200321 à L2200379 totalisant la somme de **312 183,86 $** soient acceptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-344 **REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1er AU 30 NOVEMBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE : Audrey Blondin-Lebel en faveur / Danielle Joly en faveur / Andrée Beaulieu en faveur / André Benoît en faveur.

ET RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1er au 30 novembre 2022 totalisant la somme de **48 301,22 $.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-345 **AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES.**

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution **MRC-CC-14786-10-21**, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le **31 décembre 2023** ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser **Me Jade Milette, Me Pierre-Alexandre Brière et Me David Couturier** de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de *la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles* en vertu de la règlementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît
VOTE : Audrey Blondin-Lebel en faveur / Danielle Joly en faveur / Andrée Beaulieu en faveur / Marc Champagne en faveur.
ET RÉSOLU que le conseil autorise **Me Pierre-Alexandre Brière, Me Jade Milette et Me David Couturier** de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la règlementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la *Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles* faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-346 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

ATTENDU que la *municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles* est partie à *l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle*;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté une résolution à son conseil du 23 novembre 2022, à l'effet de conclure, avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), une *Entente de cession du personnel et des équipements du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle*, conditionnellement à ce que les municipalités participantes s'engagent, par résolution, à résilier *l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle*, au 31 décembre 2022 et conditionnellement à ce qu'un nombre minimal de municipalités s'engage, par résolution, à adhérer à une *Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM*, dans les délais requis;

ATTENDU que les municipalités souhaitant se prévaloir des services d'ingénierie de la FQM doivent conclure une *Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM*, d'ici le 15 décembre 2022 ;

ATTENDU que la *municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles* souhaite se prévaloir des services d'ingénierie de la FQM;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly
VOTE : Audrey Blondin-Lebel en faveur / Andrée Beaulieu en faveur / Marc Champagne en faveur / André Benoît en faveur.
ET RÉSOLU à l'unanimité de s'engager à conclure, avec la FQM, l'*Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM*, tel que présentée, et ce, suivant la conclusion par la MRC de *l'Entente de cession du personnel et des équipements du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle, le cas échéant,* et au plus tard le 15 décembre 2022.

Il est de plus résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la direction générale à signer, pour et au nom de la *municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles* l'*Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM,* le cas échéant.

Il est de plus résolu de transmettre à la MRC d'Antoine-Labelle une copie conforme de la présente résolution.
Il est de plus résolu que la *municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles* dépose à la FQM sa programmation annuelle au plus tard le 31 janvier 2023.

EN CONSÉQUENCE, une copie de la présente entente est jointe à la résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LA PRIORISATION D'UNE GESTION DURABLE ET TRANSPARENTE DE L'EAU

REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

MANDAT AUX PROCUREURS POUR RÉCLAMATIONS DE TAXES IMPAYÉES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE : Audrey Blondin-Lebel en faveur / Danielle Joly en faveur / Andrée Beaulieu en faveur /Marc Champagne en faveur.

22-12-347

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, par sa résolution, mandate la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la Municipalité devant la Cour municipale pour une période se terminant le **31 décembre 2023** ;

IL EST RÉSOLU d'autoriser **Me Jade Milette, Me Anne-Marie Coutu** de la firme Dunton Rainville, à signer et à agir au nom de *la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles* dans les dossiers des personnes endettées envers la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-348 **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'ANNÉE 2021**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE : Audrey Blondin-Lebel en faveur / Danielle Joly en faveur / Marc Champagne en faveur / André Benoît en faveur.

ET RÉSOLU :

1) **D'ACCEPTER** le rapport financier consolidé de la Municipalité pour l'année financière terminée le 31 décembre 2021, préparé par la Firme Amyot-Gélinas;
2) **D'AUTORISER** la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-d.es-Îles et de transmettre ledit rapport financier consolidé au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-349 **AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME «AU CŒUR DE L'ARBRE POUR L'ANNÉE 2022**

IL EST PROPROSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE : Audrey Blondin-Lebel en faveur / Andrée Beaulieu en faveur / Marc Champagne en faveur / André Benoît en faveur.

ET RÉSOLU puisqu'une entente est intervenue entre les maires et mairesses de la MRC d'Antoine-Labelle afin d'aider l'organisme «Au Cœur de l'Arbre», le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles approuve cette décision et octroi une aide financière au montant de 600 $ à l'organisme «Au Cœur de l'Arbre».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.RESSOURCES HUMAINES

22-12-350 **PERMANENCE NADIA AUBIN**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne
VOTE : Audrey Blondin-Lebel en faveur / Danielle Joly en faveur / Andrée Beaulieu en faveur / André Benoît en faveur.
ET RÉSOLU que suite à l'évaluation positive du travail de madame Nadia Aubin, celle-ci obtient sa permanence au sein de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

22-12-351 **14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h sur proposition de la conseillère Andrée Beaulieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____ _____

Luc Diotte **Lyz Beaulieu**

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

_____
Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

_____
Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière